

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICHI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Céline TONOT
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Marc RETY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Catherine PAGEAUX
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Didier RELOT
Mme Danielle JUBAN	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine GOZZI
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	M. Adrien GUENE
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
Mme Najoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrice CHATEAU	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Denis HAMEAU	M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Géraldine CHEDOZ.
M. Nicolas BOURNY	M. Patrick AUDARD	
	M. Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Mme Brigitte POPARD
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
	Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Pôle de compétitivité CAP DIGITAL – Convention de partenariat 2021-2022

DIJON METROPOLE s'est affirmée ces dernières années comme un territoire de référence en matière de ville intelligente et durable, notamment à travers le déploiement d'OnDijon pour la gestion connectée de l'espace public ou le lancement du projet H2020 Response, qui vise à créer des îlots urbains à énergie positive dans le quartier de la Fontaine d'Ouche.

D'une manière plus générale chacune des filières d'excellence sur lesquelles DIJON METROPOLE appuie sa stratégie de développement économique (Agroalimentaire, Santé, Numérique) a vu émerger des projets structurants dont le déploiement repose en partie sur les technologies numériques (TI, Réadaptic...) et sur la richesse et la structuration de son patrimoine de données, ainsi que celui de ses partenaires.

Fort de cette dynamique, aujourd'hui bien identifiée à l'échelle nationale et internationale, DIJON METROPOLE ambitionne de faire de ces projets un moteur de développement et d'innovation pour l'ensemble des acteurs économiques, en particulier de sa filière numérique, ainsi que de son écosystème de recherche et d'enseignement supérieur en mettant en place des outils qui permettront d'associer toutes les parties prenantes du territoire à son développement.

C'est dans ce cadre que DIJON METROPOLE souhaite nouer un partenariat avec le Pôle de compétitivité CAP DIGITAL.

CAP DIGITAL, est une structure associative qui réunit le plus grand collectif d'innovateurs en Europe avec plus de 1000 structures membres : Start-up, PME, ETI, Grandes Entreprises, Universités, Investisseurs et Collectivités. Cap Digital est né en 2005 lors de la mise en place de la politique nationale des pôles de compétitivité. En une quinzaine d'années, Cap Digital est devenu une structure unique en France et en Europe : acteur de référence de l'innovation numérique et durable, sa notoriété, son rayonnement et la qualité de ses équipes sont reconnus dans tout l'écosystème digital.

Cap Digital est aujourd'hui reconnu comme un supercluster européen organisé pour répondre aux défis de la ville durable, des territoires et de leurs habitants. A la croisée du public et du privé, Cap Digital soutient l'émergence, le développement et l'expérimentation d'innovations à fort impact économique, social et environnemental.

Cap Digital couvre les innovations technologiques et servicielles qui s'appliquent aux villes, aux territoires et aux habitants : l'habitat et les déplacements, le commerce, la culture et les médias, la santé, l'éducation et la formation.

Son équipe permanente est composée d'une quarantaine de salariés dont les missions principales sont d'animer l'écosystème en s'appuyant sur la connaissance de ses acteurs, des domaines technologiques et des marchés adressés, de stimuler l'innovation sur ces marchés (conseil et support pour accéder aux opportunités de financement de l'innovation, mises en relation entre partenaires potentiels), de répondre sous forme de prestations ciblées aux besoins spécifiques des membres (accélération des startups/PME, transformation numérique des grands-comptes, acculturation et formation, accompagnement des Collectivités, partage de connaissances).

Le partenariat entre DIJON METROPOLE et CAP DIGITAL s'inscrit dans le souhait de la collectivité de valoriser le tissu économique et académique de son territoire, de stimuler la croissance de ses entreprises, de valoriser les réalisations innovantes du territoire, et de participer à l'émergence de nouveaux projets au bénéfice des acteurs de la métropole et plus largement de l'innovation dans les territoires.

Ce partenariat, qui fait l'objet d'une convention d'une durée de deux ans, en annexe, est organisé autour de 3 axes :

- Animation du territoire et soutien au développement des entreprises innovantes : information des entreprises sur les programmes et appels à projets d'innovation à l'échelle nationale et européenne ; mobilisation de l'équipe du pôle et de leur réseau d'experts pour accompagner les entrepreneurs, laboratoires et écoles dans la maturation de leurs projets d'innovation.

- Veille économique, innovation, transformation digitale : accès à la base des membres de Cap Digital ; Information sur les appels à projet pouvant intéresser Dijon Métropole ou les acteurs du territoire ; participation aux échanges d'expériences et aux groupes de travail du pôle.
- Communication et visibilité : promotion du partenariat, diffusion des évènements et des appels à projets de Dijon Métropole auprès du réseau du Pôle.

En contrepartie, Dijon Métropole s'engage à relayer les activités de Cap Digital auprès des acteurs du territoire et à faciliter l'accès du pôle aux acteurs économiques et académiques du territoire.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, il est prévu d'octroyer une subvention annuelle de 7.200 € soit un montant de 14.400 € sur la durée de la convention.

Ce partenariat est une opportunité pour Dijon Métropole et pour les acteurs économiques et académiques du territoire d'être associé à un réseau d'acteurs de l'innovation urbaine unique en France et ainsi de se donner des moyens supplémentaires pour développer son écosystème d'innovation numérique et tirer le meilleur profit de projets ambitieux portés ces dernières années par la Métropole.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'attribuer** une subvention annuelle de 7 200 € à Cap Digital pour les années 2021 et 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :0